

## COMMUNE DE ROSAY

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

**Date de la convocation : 29/03/16**

### **SEANCE DU 12 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bruno MARMIN Maire.

**Etaient présents** : Mr Bruno MARMIN, Mr Vincent PFLIEGER, Mme Françoise MOUSSET, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Marie-Noëlle CHICOISNE, Mme Nordlind DENIS, Mme Alexandra BOY, Mme Suzana FERREIRA, Mr Gilles FORTIER-DURAND

**Etaient absents excusés** : Mr Jérôme MARECHAL donne pouvoir à Françoise MOUSSET

**Etaient absents** :

Secrétaire de séance : Mr Bruno MARMIN

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :  
DISSOLUTION DU SIAEP-choix clé de répartition

1/ Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ FINANCES

#### **PROVISION POUR LE DEFICIT DU SIVOM**

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé, lors de la réunion du 7 mars 2016 organisée par le sous préfet de Mantes la jolie, que chaque commune membre du SIVOM, prévoit au Budget Primitif 2016, une provision de 18 € par habitant.

Cette provision est à inscrire en section de fonctionnement au compte 6875 « dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de provisionner la dite somme pour pallier au déficit du SIVOM.

#### **COMPTE DE GESTION 2015**

Le conseil municipal, après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le conseil municipal examine et approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Vincent PFLIEGER dont les écritures sont exactement identiques à celle du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le résultat de l'exercice cumulé fait apparaître :

Un déficit d'investissement de	-24 175,38 €
Un excédent de fonctionnement de	193 742,38 €

**Soit un résultat de clôture de 169 567,28 €**

### **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Après le vote du Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter à l'investissement une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 24 175,38 € d'où la reprise suivante au Budget Primitif 2016 :

A la section de fonctionnement :

R.002 : Excédent reporté	169 567,28 €
--------------------------	--------------

A la section d'investissement :

R.1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	24 175,38 €
D.001 : déficit d'investissement reporté.	24 175,38 €

### **VOTE DES TAXES**

Le Conseil Municipal, considérant que l'équilibre du budget 2016 s'est effectué avec un produit de fiscalité directe d'un montant de 117 000 €, vu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, fixe ainsi à l'unanimité sans augmentation, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation.....5,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....8,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....29,78 %

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal étudie et adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>Section d'investissement :</b>	<b>225 775,38 €</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>423 367,28 €</b>

### 3/ ECOLE

Cette année, les institutrices souhaitent organiser un projet cinéma pour les élèves des classes de CE2-CM1-CM2.

Le but de ce projet est de former les élèves par la découverte active de l'art cinématographique. Il permet de lier le cinéma à l'école avec plusieurs objectifs :

- Éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en classe et en salle (au moins pour un).
- Permettre aux élèves d'accéder à une culture cinématographique et de commencer à construire un parcours de spectateur.
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation du regard.
- Les enseignants souhaitent travailler ce dernier point en classe avec un intervenant cinéma. Cette personne, professeur dans l'enseignement supérieur de Cinéma, viendrait dans chaque classe trois fois. Lors de sa première intervention, il présenterait une rapide histoire du cinéma. Puis lors des deux interventions suivantes, il réaliserait avec les élèves de chaque classe de très petits courts métrages les mettant en scène avec des "trucages".

Ces petits films seraient projetés aux parents en fin d'année. Il viendrait avec son matériel de tournage.

Le devis pour ces interventions est de 600 €. Les enseignants souhaitent organiser des projections de films du patrimoine pour les élèves avant ces interventions. A ce devis s'ajouterait une sortie pour aller voir un film en salle, soit 500 euros de bus, plus les entrées soit environ 250 euros pour les places.

Le coût total de ce projet serait donc de 600 +500+250 euros, soit 1350 euros.

Il n'est pas possible cette année de prévoir une classe découverte en raison de l'organisation des services. Ce projet permettrait d'apporter aux élèves une ouverture culturelle supplémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer à ce projet à hauteur de 16 € par enfant.

#### 4/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIVAMASA-SEY

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres présents la nécessité de délibérer sur la modification des statuts du SIVAMASA (17 février 2016) dont la commune est membre.

Après lecture des statuts :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du comité du SIVAMASA n°2016-01 du 17 février 2016  
Vu le projet de modification des statuts du SIVAMASA,  
Vu l'arrêté préfectoral 2016057-001 du 26 février 2016 constatant la représentation-substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise au sein SIVAMASA et modifiant le SIVAMASA en syndicat mixte fermé,

Considérant que la commune de Rosay est membre du SIVAMASA,

Considérant que le projet des nouveaux statuts permet une meilleure représentation des communes membres du SIVAMASA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la modification des statuts du SIVAMASA

#### 5/ DISSOLUTION DU SIAEP-choix clé de répartition

Vu l'intégration de la commune de Flacourt à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines qui a la compétence en gestion de l'eau potable au 01/01/2013

Vu la délibération du 13/10/2015 approuvant la dissolution du SIAEP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Vu l'intégration des communes de Rosay et Boinvilliers au SIRYAE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

La clé de répartition proposée est la suivante :

Consommation moyenne au m<sup>3</sup> des communes sur les 3 dernières années (2013-2014-2015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ce choix de clé de répartition

## 6/ QUESTIONS DIVERSES

\*Il y a eu de nouveaux vandalismes sur la commune

\*Des panneaux interdit au plus de 3T5 vont être rajoutés sur la commune

\*Le comité des fêtes va être dissout, la commune cherche des bénévoles pour organiser la Saint Jean

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

A small, square image containing a handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to be the initials 'AW' followed by a long, sweeping flourish.